



Envoi au contrôle de légalité le : 9 décembre 2022

Publication électronique le : 9 décembre 2022

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

**Excusé(s)** : Mme Maryse CAUWET, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET.

**Absent(s)** : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT

**AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL**

(N°2022-444)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/11/2022 ;

Messieurs Bertrand PETIT, Etienne PERIN, Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN et Bruno COUSEIN, ainsi que Mesdames WAROT-LEMAIRE, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER,

Caroline MATRAT, Stéphanie GUISELAIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer 4 subventions, pour un montant total de 166 500 €, au titre de l'année 2022 dans le domaine culturel, aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau et au rapport annexés à la présente délibération.

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03 - 311K01	65734/311	SDEPA - Structure de rayonnement départemental	690 317,00	140 000,00
C03 - 311D02	6574/311	Structures de rayonnement local	1 349 500,00	26 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 33 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 10 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 novembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL**

**1 - Aide au fonctionnement**

SOUS PROGRAMME	BP 2022	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
311K01 / NA 2487 - 933/65734/311	690 317	140 000	140 000	-	100,00%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	DEMANDE 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
LA COUPOLE, HELFAUT	MUSEE	AUDOMAROIS/ DEPARTEMENT	140 000 €	140 000 €	Aide au fonctionnement	<p><b>OBJET</b> : La demande de soutien de la Couple d'Helfaut entre dans le cadre d'une aide exceptionnelle pour pouvoir prendre en charge un déficit dû à une baisse importante de la fréquentation suite à 2 évènements majeurs : la crise sanitaire qui a fait chuter fortement les réservations scolaires et surtout l'inondation dont a été victime La Coupole. Cette dernière a détérioré la nouvelle installation du planétarium qui aurait dû démarrer plus tôt et ainsi drainer un public plus large.</p> <p><b>PUBLIC</b> : tout public</p> <p><b>PARTENARIATS</b> : CAPSO, office de tourisme, écoles primaires, collèges et lycées, Mémorial de la Shoah, Centre National des Études Spatiales (CNES), ArianeSpace, Universcience...</p>

**2. Musique - Aide au projet**

SOUS PROGRAMME	BP 2022	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
311D02 / Na 647 - 933/6574/311	1 349 500	28 000	26 500	1 500	99,89%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2021	DEMANDE 2022	BUDGET PREVISIONNEL 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
DROIT DE CITE	MUSIQUE	LENS-HENIN	-	20 000 €	122 000 €	20 000 €	Aide au projet	<p><b>OBJET</b> : Projet exceptionnel " Pitt Ocha" des Ogres de Barback porté par Droit de Cité. Pitt Ocha est le héros et le pivot des disques des Ogres de Barback à destination du jeune public. Avec la sortie de son 4<sup>ème</sup> album il célèbre ses 20 ans. Aussi un événement d'ampleur et populaire, chapiteaux et caravanes installés sur le site d'Aquaterra sur la communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC), se déroulera la première semaine de mai 2023 pour au moins 5 concerts sur 3 jours autour de cette nouvelle création des Ogres de Barback. L'objectif est de proposer aux habitants un spectacle de qualité pour les plus jeunes et leurs familles. Le soutien du Département permettra d'adopter un tarif accessible ainsi que des actions de sensibilisation et des ateliers de pratiques artistiques à partir de janvier 2023 pour les habitants du territoire de la CAHC en étroite collaboration avec les acteurs locaux.</p> <p><b>PUBLIC</b> : familles du territoire de la CAHC, structures sociales et culturelles du territoire, écoles, centres aérés, maisons des enfants...</p> <p><b>PARTENARIATS</b> : CAHC, structures culturelles et sociales du territoire.</p>
AMICALE HARMONIE MUNICIPALE DE SAINT-OMER	MUSIQUE	AUDOMAROIS	-	3 000 €	9 700 €	1 500 €	Aide au projet	<p><b>OBJET</b> : Dans le cadre des 190 ans de l'Orchestre d'Harmonie de Saint-Omer, une commande de création a été effectuée auprès du compositeur Alain Huteau pour une pièce de 20 minutes sur le patrimoine exceptionnel de Saint-Omer. Afin de créer un lien entre univers sonore et univers visuel, le photographe Carl Peteroff illustrera la création avec des photos de la ville, qui seront projetées pendant l'interprétation de l'œuvre. Le concert se déroulera le 15 octobre 2022 à la Chapelle des Jésuites de Saint-Omer : création d'Alain Huteau <i>Harmonie des images</i>, puis <i>Des Abysses vers la lumière</i> de Frédéric Hunterfinger (avec Yves Bauer, trombone soliste à l'ONL) et enfin <i>Poème Alpestre</i> de Franco Césarini.</p> <p><b>PUBLIC</b> : tout public</p> <p><b>PARTENARIATS</b> : EPCC la Barcarolle pour l'accueil du spectacle au sein de sa programmation, entreprise Digistyle pour la captation audio et vidéo, commune de Saint-Omer, Fonds Local d'Initiative du Pays de Saint-Omer</p>

21 500 €

**3 - Arts de la scène - Aide au fonctionnement et à la création**

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2021	DEMANDE 2022	BUDGET PREVISIONNEL 2022	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
COMPAGNIE LA VOYETTE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	-	12 000 €	84 406 €	5 000 €	Aide au fonctionnement et à la création	<p><b>OBJET</b> : aide au fonctionnement et à la création du deuxième spectacle <i>Le contournement</i> de la compagnie émergente La Voyette. Cette jeune compagnie dirigée par Amandine Fluet est nouvellement implantée sur le bassin minier, à Noyelles-Godault, et a déjà effectué un CLEA et une première création sur le territoire. Projet original qui mêle urbanisme et spectacle vivant avec, à chaque fois, des liens avec les populations. La compagnie a été sélectionnée par l'escapade d'Hénin-Beaumont pour faire partie du dispositif d'accompagnement Plateforme.</p> <p><b>PUBLIC</b> : Tout public à partir de 8 ans. La compagnie travaille avec les habitants des quartiers de part sa particularité de mêler Théâtre et urbanisme. Elle crée des personnages-paysages fictionnels à partir de la rencontre avec les gens.</p> <p><b>PARTENARIATS</b> : L'escapade d'Hénin-Beaumont, la ville de Noyelles-Godault, la médiathèque de Courrières, Culture Commune, collèges de la CAHC, le théâtre du Nord, le théâtre Massenet (Lille), le Polau (Tours).</p>

26 500 €

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Affaires Culturelles  
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°24

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022**

#### **AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL**

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Département fait du développement culturel l'une de ses priorités afin de contribuer à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants du Pas-de-Calais en coordonnant l'irrigation des territoires, en renforçant les partenariats avec les structures et les acteurs culturels et en assurant une excellence culturelle plurielle et accessible à tous, tant dans les pratiques, les enseignements et les diffusions artistiques.

Cette orientation politique préserve les acteurs culturels, qui entrent dans une logique de professionnalisation et de création, favorisant ainsi l'inscription de leurs actions au bénéfice de la population dans la durée.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Les objectifs de ce soutien sont :

- ✓ Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et la médiation culturelle au profit du plus grand nombre,
- ✓ Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant et de la culture,
- ✓ Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les 4 demandes de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier de 166 500 €, au titre de 2022.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer 4 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe, pour un montant total de 166 500 €, au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au présent rapport.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 311K01	65734/311	SDEPA - Structure de Rayonnement départemental	690 317,00	140 000,00	140 000,00	0,00
C03 - 311D02	6574/311	Structures de rayonnement local	1 349 500,00	28 000,00	26 500,00	1 500,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY